

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, centes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

ce que Jeay signé à Bournes
ce 8. Mars 1799
Diday Agent National

En 96 12 3 4 d'argent, 26 grons de bled, 4 ch
de bois de chêne, & 20 1/2 quartierons de terre, tout
champs, qui sont, Montagne & jardi
il exploite son bois à ses frais.

point

A. Répondre à son office par écrit

B. Répondre à son office par écrit

C. Répondre à son office par écrit

D. Répondre à son office par écrit

E. Répondre à son office par écrit

F. Répondre à son office par écrit

G. Répondre à son office par écrit

H. Répondre à son office par écrit

I. Répondre à son office par écrit

J. Répondre à son office par écrit

K. Répondre à son office par écrit

L. Répondre à son office par écrit

M. Répondre à son office par écrit

N. Répondre à son office par écrit

O. Répondre à son office par écrit

P. Répondre à son office par écrit

Q. Répondre à son office par écrit

R. Répondre à son office par écrit

S. Répondre à son office par écrit

T. Répondre à son office par écrit

U. Répondre à son office par écrit

V. Répondre à son office par écrit

W. Répondre à son office par écrit

X. Répondre à son office par écrit

Y. Répondre à son office par écrit

Z. Répondre à son office par écrit

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

g. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

h. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Daillens

Rue de Prols

En 96 12 3 4 d'argent, 26 grons de bled, 4 ch
de bois de chêne, & 20 1/2 quartierons de terre, tout
champs, qui sont, Montagne & jardi
il exploite son bois à ses frais.

Daillens

Village

Commune de Daillens

Paroisse et Agence de Daillens

de Cossonay

du Lemman

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? Les écoles voisines, sont celles des communes d'Éclépens, Botten, Bournens, Ponthaz, Ponthalaz, Lusery, Villard Lusery & Eclépens.

a. Leurs noms. Sont ceux ci dessus nommés.

b. Leurs distances réciproques. Botten est éloigné de Daillens d'une lieue; Botten de Bournens d'une lieue; Ponthaz d'une lieue; Ponthalaz d'une lieue; Villard Lusery d'une lieue; Eclépens d'une lieue.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? Dans l'école de Daillens on enseigne la Lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique; la Musique et les prières à l'usage de l'école.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? on tient l'école pendant toute l'année excepté pendant les mois d'été et de septembre par jour à l'exception du dimanche qu'on en tient qu'un.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? Sont le petit catéchisme d'Oservald pour le plus grand nombre une partie celui d'Oservald retouché le catéchisme de Heidelberg pour ceux qui peuvent l'apprendre, un petit recueil de passages et les psaumes.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? passablement bien observés.

9°. Durée de l'école chaque jour? l'école dure en hiver 7 heures pendant le jour et trois heures la nuit; avoir l'école du matin des huit heures jusqu'à midi et celle du soir d'une heure jusqu'à quatre heures et la veille de Noël jusqu'à cinq heures.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? oui.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? le Régent a été établi par le ci-devant Seigneur & de quelle manière? de Daillens de concert avec le Pasteur la commune et cela par examen.

b. D'où est-il? de la commune de Lullin en la Vallée du Lac de Joux.

c. Son nom Jean Daniel Rochet.

(3)

d. Son âge. Trente deux ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Cinq.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? il est instituteur à Daillens dès le mois de mars 1788.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? il a été auparavant Régent à Boursens une année demie et sa vocation précédente étoit l'agriculture.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? Les fonctions de l'église qui sont de lire & conduire le Chant des Psaumes; faire la prière tous les Dimanches & une fois la semaine.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? quatre vingt.

a. En hiver, } soit garçons ou filles. quatre vingt, mais il arrive peu souvent que le nombre soit plus ou moins.
b. En été, } soit garçons ou filles. de 20 à 30 plus ou moins.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école. la maison de Commune.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? elle est neuve.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? il y a qu'une chambre pour l'école & le logement du Régent qui étoit assez grande & elle n'étoit occupée que par l'école.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. la Commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *en argent L48, en bled 60 quartierons mesure de Louve*
en bois pour faire cent fascines de pines dans le bois de la Commune, un jardin
de trois carreaux; un chenevier de 50 toises de contenance, deux morcel de prairie
de 250 toises les deux de contenance;
 B. De quelle source dérive-t-elle? *com-*
me de elle dérive des pères de familles & particuliers de la commune & de la
caisse communale. Comme il sera expliqué ci après

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *rien*
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *rien*
- c. Fondations?
- d. Caisse communales? *L24*
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Régent perçoit la pension annuellement de la manière suivante
avoir que les Pères de familles de la commune payent 45 quartierons
de bled L18 en argent dont il sera fait une répartition égale sur le mont
des Pères toute les années; de plus chaque particulier de la commune
paye. Chacun un quart de quartieron de bled d'argent pour les fonctions de
l'église ce qui fait 15 quartierons L6; de plus la commune paye L24 et
donne la jouissance des fonds ci-dessus mentionnés dont le rapport annuel
vaut L12; Le montant de la Pension tout compris vaut 60 quartierons de bled
et 60 Livres de Suisse en argent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Penthalaiz*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De Daillens, de l'Agence de Penthalaiz*

d. District *de Cossonay*

e. Canton *du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *trois maisons, soit moulins éloigné de dix à douze minutes*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) *point*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Les grands moulins celui de Lilette, et une autre maison appelée à la Chaux dont il est parlé à l'article 2 ci-dessus*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Cet article est déjà porté dans le n° 2*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Cinquante au village, et un deux moulins chacun, un*

Genthallin

92

En P. 17.

Champ

moille

sur la

Champ

yves